

Portant désignation du Représentant du Président de la République pour la déclaration d'état de catastrophe dans le cadre de la gestion des inondations et des autres risques de catastrophes.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu la décision portant proclamation le 21 avril 2021, par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- Vu le décret n° 2023-507 du 10 octobre 2023 portant composition du Gouvernement ;
- vu le décret 2011-834 du 30 décembre 2011 portant création, composition, attributions et fonctionnement de la plate-forme nationale de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation au changement climatique
- Vu le décret n° 2021-401 du 18 juillet 2021 fixant la structure type des ministères tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu le décret n° 2023-334 du 21 juin 2023 portant mesures et procédures de réduction des risques de catastrophe, d'urgence sanitaire et de protection civile en République du Bénin.

DÉCRETE

Article 1^{er} :

Dans le cadre de la gestion des inondations et des autres risques de catastrophe naturelle ou anthropique, à l'exception des urgences sanitaires, le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique, président de la plate-forme nationale de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation aux changements climatiques est désigné "Représentant du Président de la République". A ce titre, il a plein pouvoir pour procéder, le cas échéant, à des déclarations d'état de catastrophe conformément aux règlements en vigueur.

Article 2 :

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment celles du décret n°2023-355 du 12 juillet 2023.

Il sera publié au Journal officiel.

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,

Fait à Cotonou, le 15 février 2024



Patrice TALON